

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 février 2025

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

06-02-2025-03

Date de convocation le 29/01/2025
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Procurations 2
Votants : 13

Le six février deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT

Etaient présents : Mmes BAZIARD, CAZENAVE, ETCHART, GRAUX, LOQUET, et ainsi que MM. CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPÊTRE et LETARGUA et SALEFRANQUE.

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : Mme GUITTONNEAU à Mme ETCHART
M CAMGRAND à M CLAVÉ

Étaient absents : Mme DAUBAS et M HILLOOU

OBJET : PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIAL LO SOLAN POUR LE POINT JEUNES: ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2024

Dans la délibération datant du 19 août 2024, la Commune de Mont proposait de verser une subvention de 35 383,45 euros au Centre social de Mourenx en ayant déduit 616,55 € de frais alimentaires qui auraient dû être pris en charge par le Centre social.

Or cette baisse artificielle fragilise le Centre social face à ses autres financeurs, cette baisse est vécu lu par les partenaires du Centre Social comme un désengagement de la Commune à cette action alors qu'il s'agit d'une simple formalité administrative.

Afin de ne pas pénaliser le Centre Social dans ses actions et dans la contractualisation avec ses partenaires, la commune confirme le versement de la subvention de 36 000 euros pour l'action Jeunes pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ACCEPTE de verser une subvention de 36 000 euros au Centre Social de Mourenx.

DE SIGNER une convention de partenariat ci jointe

DE PRÉCISER que les crédits étaient inscrits au budget 2024

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le

ID : 064-216403964-20250212-06_02_2025_03-DE

